

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 102 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

OBJET : TEPCV – Convention avec la FDE 62 – Bilans Energétiques des bâtiments publics.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la démarche initiée par l'Intercommunalité suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de devenir un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cette démarche pour laquelle l'intercommunalité a été déclarée lauréate se traduit par différentes actions visant à économiser l'énergie ou à réduire la consommation énergétique.

Monsieur le Président rappelle l'action initiée sur le volet « éclairage public » mais également sur le volet « habitat » en vue de réduire la consommation énergétique des communes et des habitants du territoire.

L'opération de thermographie aérienne réalisée en fin d'année dernière a permis de mettre en évidence pour les habitants du territoire la réalité de l'isolation de leur habitation.

Monsieur le Président propose d'identifier dans le cadre d'une étude confiée à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais les bâtiments publics les plus énergivores permettant ensuite de réaliser sur ces derniers des audits énergétiques pour envisager à terme des travaux d'isolation en vue de réduire leur consommation énergétique.

Monsieur le Président présente la proposition d'étude qui serait confiée aux techniciens de la FDE 62 pour un montant de prestation de 16 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'étude confiée à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais en vue de la réalisation de bilans énergétiques sur les bâtiments publics des communes et de l'intercommunalité,
- d'approuver le montant de cette prestation intellectuelle fixée à 16 800,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.

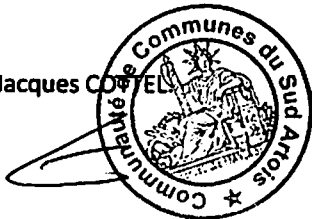
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 21 septembre 2016 et transmission
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 24 OCT. 2016

2016-102 - 21/09/2016

TEPCV – Etude FDE 62

Bilans énergétiques des bâtiments publics